

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton de WORMHOUT

## COMMUNE D'HERZEELE

### ARRETE MUNICIPAL N° 16/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de la chapelle Delattre – Sté THOME VRD –**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 15/01/2026 – de M. MAYEUX Johan – de la Sté THOME VRD – Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex ;

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux d'adduction d'un réseau télécom pour Orange, rue de la chapelle Delattre ;**

#### ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolore, au droit des travaux d'adduction d'un réseau télécom pour Orange – rue de la chapelle Delattre, à compter du 26/01/2026 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté THOME VRD – Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. MAYEUX Johan – de la Sté THOME VRD – Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, [email : thome-sas-d@demat.sogelink.fr](mailto:thome-sas-d@demat.sogelink.fr)

Fait à HERZEELE, le 16 janvier 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 16 janvier 2026

Le Maire, S. FRANCKE

